

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT BENEFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES

Conformément au décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L.1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de publication et d'affichage du plan de financement d'une opération d'investissement bénéficiant de subventions de personnes publiques pendant l'opération et à son issue.

Libellé et dates de réalisation prévisionnelle	Assiette prévisionnelle éligible HT	Financement	
		Partenaire	Commune
Travaux réhabilitation du pont de la Banche	12 085.59 €	 ETAT : 4 500 € Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	7 585.59 €
Travaux réhabilitation des ponts endommagés	7 872.00 €	 ETAT : 3 100 € Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	4 772.00 €